



Communiqué de presse

Champs-sur-Marne,
Mardi 15 juillet 2014

L'Ifsttar et le Cerema signent une convention de partenariat pour échanger savoirs et compétences

Mardi 15 juillet 2014, l'Ifsttar et le Cerema signent une convention de partenariat leur permettant de définir la mise en œuvre et le développement d'un partenariat déjà très étroit et de longue date, dans les domaines, entre autres, de la recherche et de l'innovation, de la diffusion de connaissances ou encore de la valorisation et du transfert de résultats de recherche.

L'Ifsttar né le 1^{er} janvier 2011 de la fusion du LCPC et de l'INRETS et le Cerema, nouvel établissement public créé le 1^{er} janvier 2014 du regroupement des CETE, du Certu, du Setra et du Cetmef, développent depuis plus de 40 ans des missions complémentaires dans des domaines comme le développement durable, les transports et leurs infrastructures, l'aménagement des territoires, la prévention des risques environnementaux et la sécurité routière...

C'est donc tout naturellement que l'Ifsttar et le Cerema entendent poursuivre ce partenariat en l'inscrivant dans la durée afin de le développer au bénéfice de l'Etat, des collectivités, du monde économique et du développement durable de la société.

Cette convention organise le partenariat pour les activités concernées qui portent sur :

- la recherche et l'innovation ;
- la capitalisation des connaissances et leur diffusion ;
- la valorisation et le transfert des résultats de recherche et d'innovation ;
- la réalisation d'études et d'expertises ;
- la normalisation, la réglementation technique, la métrologie, la certification de produits et l'élaboration de corpus commun de méthodes et de procédures ;
- l'appui à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques ;
- l'action européenne et internationale ;
- les actions conjointes en matière de politique de ressources humaines.

Ce partenariat s'illustrera par la mise en œuvre de coopérations diverses comme l'association d'équipes de recherche, l'accueil de personnels, par exemple dans le cadre de thèses conjointes, mais aussi la mise à disposition de savoir-faire, d'équipements matériels, de logiciels et de données ou encore la formation d'agents.

Cette collaboration permettra également d'assurer une continuité entre les besoins du terrain, la recherche et le développement de solutions opérationnelles expérimentées localement. Elle offre enfin une complémentarité tant géographique, au niveau national ou international, que technique, sur les thématiques ou sur la nature de la diffusion des résultats : de la revue internationale à la diffusion locale de la doctrine technique.

Contact presse :

Ifsttar : Emilie VIDAL – 01 81 66 82 15 – emilie.vidal@ifsttar.fr

Cerema : Gérard CADRE - 04 72 14 32 57 - gerard.cadre@cerema.fr